

**PRESENTATION DU PROGRAMME
D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE
LA DEGRADATION DES TERRES ET DES
FORETS EN RDC**

PLAN

1. INTRODUCTION
2. ETAT DES LIEUX
3. PROBLEMATIQUE DE LA DEGRADATION DES TERRES ET DE LA DEFORESTATION, SES PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN RDC
4. ANALYSE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR LUTTER CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA DEFORESTATION
5. PRISE EN COMPTE DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA DEFORESTATION DANS LES STRATEGIES NATIONALES DE PLANIFICATION
6. PRISE EN COMPTE (INTERNALISATION) DE LA LUTTE CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES DANS LES CADRES STRATEGIQUES DE COOPERATION DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT ET DES ORGANISATIONS SOUS REGIONALES ET REGIONALES AFRICAINES
7. AXES D'ORIENTATION DU PAN ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES
8. ELEMENTS DE PROGRAMME D'ACTION ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
9. SUIVI / EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN
10. MODALITES DE REACTULISATION DU PAN

1. INTRODUCTION

- Le PAN de la RDC s'articule autour des stratégies de planification macroéconomique nationales (DSRP, ODM et UNDAF). Il prend également en compte les orientations stratégiques du processus de planification environnementale (élaboration du PNAE) et des stratégies de mise en œuvre des autres conventions environnementales(notamment UNFCCC, UNCBD)
- Il est basé d'une part sur des informations recueillies lors des ateliers de concertation auprès de toutes les parties prenantes nationales impliquées , et d'autre part sur l'exploitation et l'analyse des données relative au cadre biophysique et socio-économique national, aux stratégies nationales et sous-régionales de lutte contre la dégradation des terres, et enfin au domaine de coopération des partenaires au développement.
- Il a pour ambition d'être le cadre stratégique de référence en matière de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation en RDC.
- Après avoir présenté le milieu biophysique et socio-économique de la RDC, le document pose la problématique de la lutte contre la dégradation des terres et la déforestation en RDC et analyse les différentes actions qui ont été menées pour y remédier. Il fait ensuite le point sur les stratégies nationales visant le développement durable en général et la dégradation des terres en particulier, avant de dégager des axes d'orientation et les domaines d'action prioritaires.
- La présentation du programme d'action de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation, ainsi que les modalités pratiques de sa mise en œuvre et de sa réactualisation périodique, constituent la dernière partie du présent document.

2. ETAT DES LIEUX

- **CADRE PHYSIQUE**

Les caractéristiques physiques de la RDC peuvent être résumées par la diversité lithologique, géomorphologique, climatique, hydrologique, floristique et faunistique.

- **POPULATION**

En 2003, la RDC comptait environ 58 millions d'habitants dont près de 70% en milieu rural.

Suite aux conflits armés qui ont déchiré la République Démocratique du Congo, on a noté d'énormes déplacements humains à l'intérieur du pays . Selon les projections optimistes de l'UNFPA, elle pourra atteindre 92, 20 millions d'ici 2020 avec un impact réel sur les ressources naturelles du pays.

La densité de la population est de 22 habitants au km² en 2000, il est projeté à 39 habitants au km² en 2020. Cette population est inégalement répartie sur le territoire national.

- **CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES**

- Le coût économique, social, politique et environnemental (déforestation, érosion, maladies) des conflits que connaît le pays est très élevé mais aussi difficile à évaluer. Cette situation a plongé la RDC dans une crise multiforme dont l'un des effets est l'aggravation de la pauvreté. Globalement, l'économie congolaise est plus tenue par l'informel que le formel.
- Aujourd'hui, en dépit de toutes les immenses ressources naturelles et humaines de la RDC, le pays est classé parmi les pays les plus pauvres du monde.

ETAT DES LIEUX (suite)

- **IDENTIFICATION DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA DEGRADATION DES TERRES ET LA DEFORESTATION**

Les acteurs impliqués dans la dégradation des terres et la déforestation sont

- l'administration (les différents ministères et services de l'Etat ayant pour mandat institutionnel la gestion des ressources naturelles et la conservation des sols),
- les producteurs, les organisations, les associations d'encadrement ainsi que le secteur privé.

Ces différentes catégories d'acteurs contribuent chacune selon ses activités, à la dégradation des terres et la déforestation (cf. tableau 1).

PROBLEMATIQUE DE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA DEFORESTATION ET DE SES PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN RDC

La dégradation des terres et la déforestation constituent un frein sérieux au développement économique et social de la RDC. Elles contribuent en effet à la dégradation des systèmes de production, la détérioration de l'environnement, la perte de biodiversité, l'augmentation des gaz à effet de serre, la baisse des rendements agricoles et l'exacerbation de la pauvreté. Globalement elles portent atteinte à la productivité et à la santé.

3.1 Principales causes de la dégradation des terres et de la déforestation

Ces causes sont multiples et peuvent être regroupées en deux grands groupes, divisés chacun en deux sous-groupes :

- les causes directes : éco-climatiques et anthropiques,
- les causes indirectes : socio-économiques et celles relatives aux politiques et au cadre juridique et institutionnel (voir tableau 2).

3.2. PRINCIPALES MANIFESTATIONS ET CONSEQUENCES

- Au niveau des systèmes de production
 - le secteur agricole (agriculture et élevage) est en déclin
 - les activités de la pêche artisanale sont aussi en baisse
 - la surexploitation des terres suite à une forte densité démographique au niveau de certaines zones comme l'axe Bas-Congo - Hinterland minier du Katanga, la région des Grands Lacs
 - le recul important de la forêt suite à une agriculture itinérante sur brûlis, une exploitation anarchique aux fins de bois d'énergie et une exploitation minière peu soucieuse de l'environnement.

PROBLEMATIQUE DE LA DEGRADATION DES TERRES ET LA DEFORESTATION ET DE SES PRINCIPALES MANIFESTATIONS EN RDC (suite)

- Au niveau économique et social

Le document du PNAE estime à environ 1 700 000 ha, soit 29% de l'ensemble des terres cultivées, les superficies abandonnées jadis occupées par les cultures pérennes. Cela constitue un danger par rapport à la sécurité alimentaire et à la perte de revenus des paysans, contribuant fortement à la pauvreté rurale.

Cette situation est souvent la cause de conversion professionnelle d'agriculteurs vers un domaine plus lucratif qui est celui de bûcheron/charbonnier, creuseurs des matières précieuses, aggravant ainsi les agressions sur les forêts et la terre.

ANALYSE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS EN RDC POUR LUTTER CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES

4.1. Au niveau politique

L'absence d'une politique nationale et cohérente pouvant permettre une gestion stratégique et rationnelle des ressources naturelles en général et celles des terres en particulier, est à la base des problèmes.

Diverses initiatives ont été prises pour y pallier :

- création de structures administratives et de gestion de l'environnement (Ministères, Instituts, Bureau d'Etudes, etc.).
- élaboration des plans sectoriels d'orientation et de gestion couvrant quelques domaines importants de l'environnement(PNAE, Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques.....)
- mise en place des programmes d'activités comportant des volets de politique environnementale exécutés avec l'appui de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Aucun programme ni projet spécifique de lutte contre la désertification et/ou d'atténuation des effets de la sécheresse n'a été élaboré en République Démocratique du Congo

4.2 Niveau institutionnel et juridique

Cadre juridique et législatif pour la lutte contre la dégradation des terres

- la législation sur la conservation des terres laisse beaucoup à désirer. (inadéquation de loi foncière, imperfection du code minier.....)
- la nécessité de proposer une loi-cadre qui énoncera les principes juridiques directeurs sur l'environnement et devra servir de référence à tous les autres textes relatifs à l'environnement que prendraient les diverses instances.

Sur le plan institutionnel

- Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, Eaux et Forêts a la responsabilité de promouvoir et de coordonner toutes les activités relatives à l'environnement.
- Le cadre institutionnel de gestion a montré que les domaines de la terre concernent les Ministères suivants (Agriculture, Affaires Foncières Urbanisme et Habitat , Mines , Développement Rural , Plan, Energie)

ANALYSE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS EN RDC POUR LUTTER CONTRE LA DEGRADATION DES TERRES (suite)

Statut juridique du Comité National de Lutte Contre la Désertification (CN/LCD)

- créé par arrêté ministériel
- connaît des problèmes de fonctionnement et ne s'est réuni qu'une fois. Il est urgent que des moyens conséquents (humains, matériels et financiers) puissent être mis à sa disposition.

Au niveau financier

Dans le cadre du Programme Multisectoriel d'Urgence de Reconstruction et de Réhabilitation (PMURR) 2004-2005, le volet financement sur la désertification a été centré sur les activités de l'agroforesterie

Jusqu'à présent, le pays ne dispose pas encore d'un plan d'action spécifique sur les activités de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation. Tout projet de financement en cette matière est lié soit à la conservation de la nature, à l'agriculture et au développement rural ou soit aux mines et aux travaux publics.

le Gouvernement de la République avait prévu, au titre du budget d'investissement des dépenses en capital pour 2003, un montant de 14.736 \$US pour appuyer les besoins de sensibilisation de la Convention sur la Désertification dans l'arrière-pays.

5. Prise en compte (internalisation) de la lutte contre la dégradation des terres et déforestation dans les stratégies nationales de planification

La RDC s'est engagé sur le plan de l'élaboration de politiques notamment avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSPR), les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et le Cadre d'Actions de Développement du Système des Nations Unis (UNDAF), il en existe d'autres sur la plan sectoriel tel que le Plan National d'Action Environnemental (PNAE), la Stratégie Nationale de la Biodiversité, La Stratégie de Renforcement des Capacités environnementales (ANCR), le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) et le Schéma National d'Aménagement du Territoire

Certains projets intégrateurs élaborés à cet effet ont été retenus parmi les projets phares du volet agricole du NEPAD. De même, de par sa position géographique, la République Démocratique du Congo pourrait être partie prenante au Programme Régional de Sécurité Alimentaire des pays membres du COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe).

Au niveau sous continental, la R D C et la FAO vont apporter leur contribution pour la préparation du « Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) », en tant que composante agricole du NEPAD.

6. Prise en compte (internalisation) de la lutte contre la dégradation des terres dans les cadres stratégiques de coopération des partenaires au développement

- Globalement, les axes stratégiques des interventions des partenaires au développement par rapport à l'agenda prioritaire du Gouvernement dans le secteur forestier convergent parfaitement avec les objectifs de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation, objet du présent document (voir matrice ***des interventions des partenaires financiers par rapport à l'Agenda prioritaire du Gouvernement dans le secteur forestier, au programme national sur les forêts et la conservation de la nature et aux actions prioritaires du plan de convergence de la COMIFAC***)

Cette matrice a 6 composantes (C1 : Développement et mise en route des fondations légales et réglementaires de gestion, C2 : établissement de zonage, C3 : Conservation de la nature, C4 : Aménagement des ressources forestières, C5 : Contribution à la relance économique, à la lutte contre la pauvreté et bien être, C6 : Renforcement institutionnel et développement des capacités de gestion)

Bien qu'ayant été élaborée depuis 2004, cette matrice n'as encore fait l'objet d'une réactualisation faute d'information de la part des partenaires au développement

7. AXES D'ORIENTATION DU PAN ET DOMAINES D'ACTIONS PRIORITAIRES

7.1. Axes d'orientation

Le PAN, en tant que cadre stratégique de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation, pour un développement durable, est articulé autour des principaux axes suivants :

- consolidation de la paix
- lutte contre la pauvreté
- gestion rationnelle des ressources naturelles
- décentralisation et participation effective des acteurs à la base

7.2. Domaines d'action prioritaires

Ces axes d'orientation seront traduits à travers les principaux domaines d'action prioritaires suivants :

- renforcement des capacités des acteurs en matière de connaissances et de contrôle du processus de dégradation des terres
- suivi permanent du processus de dégradation des terres
- connaissance parfaite des écosystèmes, amélioration de la productivité de ceux dégradés et protection des écosystèmes menacés
- promotion de la gestion participative et décentralisée des ressources naturelles.
- Il est heureux de noter que ces domaines d'action prioritaires s'intègrent parfaitement dans les axes d'orientation des partenaires au développement, ce qui peut constituer un gage d'espoir quant à leur mise en œuvre.

8. Eléments de programme d'Action et modalités de mise en oeuvre

Le PAN présente une tonalité originale découlant d'une part de son caractère d'instrument de mise en oeuvre d'un accord international et d'autre part des principes directeurs ayant sous tendu le processus de son élaboration, à savoir la participation effective de tous les acteurs et son intégration dans les dispositifs de planification nationaux existants.

Il se propose d'apporter des réponses aux principaux défis suivants :

- une meilleure connaissance du phénomène de la désertification et une maîtrise, par les populations locales, des actions à entreprendre pour lutter contre elle,
- des mesures de surveillance et d'évaluation des effets de la sécheresse en vue de leur atténuation,
- le maintien d'un équilibre entre une exploitation rationnelle des ressources naturelles, en vue de satisfaire les besoins actuels, et une bonne conservation pour assurer l'avenir (gestion durable),
- l'amélioration du cadre juridique et institutionnel pour une meilleure efficacité des actions à entreprendre,
- l'amélioration de l'environnement socio-économique afin de mieux lutter contre la pauvreté,
- la démarche opérationnelle préconisée pour relever ces défis s'articule autour d'une approche participative impliquant l'ensemble des acteurs pertinents dans la formulation des programmes dans un cadre de partenariat..
- Par ailleurs, la responsabilisation des collectivités locales dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'exploitation des ressources de leurs terroirs permettra une meilleure prise en considération des préoccupations des acteurs locaux.

8. Éléments de programme d'Action et modalités de mise en œuvre (suite)

Le PAN constitue un cadre de référence qui doit désormais guider les actions de l'Etat, des acteurs non gouvernementaux et des partenaires au développement en matière de lutte contre la dégradation des terres et la déforestation.

Typologie des actions proposées

Les propositions d'actions formulées par les acteurs concernent aussi bien des activités de lutte physique, des projets à caractère économique que des mesures d'ordre institutionnel et juridique. Les différentes activités peuvent être classées en deux catégories : **activités structurantes et activités opérationnelles.**

Activités structurantes

Les activités structurantes s'articulent autour des points suivants :

- information, formation, sensibilisation, responsabilisation
- amélioration du cadre juridique et institutionnel
- mise en place d'un système d'information géographique

Activités opérationnelles

- inventaires des ressources forestières et sylvicoles
- aménagement des forêts et des zones de parcours
- reforestation, boisement
- amendement et enrichissement des sols dégradés

8. Eléments de programme d'Action et modalités de mise en œuvre (suite)

8.4 Composantes du Programme d'Action

Le PAN sera composé des 5 sous-programmes suivants :

- Sous-programme 1 : Amélioration du cadre juridique et institutionnel

Projet pilote: *Elaboration participative d'une loi-cadre sur l'Environnement prenant en compte les préoccupations de tous les acteurs et de toutes les institutions.*

- Sous-programme 2 : Renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure utilisation des terres et une gestion durable des ressources forestières ;

Projet pilote: *Renforcement des capacités de pilotage et de coordination du processus de mise en œuvre du PAN par le CNCLCD (équipement, renforcement en personnel qualifié et en moyens techniques et de déplacement).*

- Sous-programme 3 : Amélioration de la connaissance du cadre de référence biophysique de la RDC ;

Projet pilote: *Inventaire pilote par télédétection de forêts naturelles dans cinq provinces de la RDC*

- Sous-programme 4 : Aménagement et gestion durable des forêts et savanes de la RDC ;

Projet pilote: *Aménagement d'une zone de forêt de production permanente dans les Provinces du Bas Congo, Katanga et Sud-Kivu.*

8. Éléments de programme d'Action et modalités de mise en œuvre (suite)

- Sous-programme 5 : Connaissance parfaite des écosystèmes, reconstitution de ceux dégradés et amélioration des systèmes de production.

Projet pilote: Réhabilitation d'une zone d'exploitation minière dégradée à travers des activités agroforestières dans une perspective de réduction de la pauvreté des populations riveraines.

Les trois sous programmes (1, 2 et 3) concernent les actions structurantes et les deux autres (4 et 5) concernent les actions opérationnelles.

L'état actuel de la mise en oeuvre du PAN/LCD

➤ Activités réalisées

- (voir rapport annuel)
- diffusion du PAN/LCD: 2000 exemplaires produits et distribués
- vulgarisation du PAN/LCD(sensibilisation)
- intégration du PAN/LCD dans le DSCR
- renforcement des capacités: formation des formateurs nationaux et provinciaux
- élaboration et validation du cadre juridique sur base des données de l'état des lieux sur la gestion des terres et forêts en RDC
- élaboration et validation du draft du plan d'investissement à moyen terme sur base des activités prioritaires définies dans Le PAN/LCD
- finalisation du PAN
- intégration de la gdt dans les stratégies, programmes et politiques nationales
- renforcement des capacités légales, institutionnelles et organisationnelles
- développement d'un cadre d'investissement à moyen terme en gdt
-

L'état actuel de la mise en oeuvre du PAN/LCD

- participation à l'exercice national sur la détermination des projets prioritaires à financer dans le cadre du FEM-5 (projet Evaluation et suivi des terres et des forêts dégradées en RDC retenu à une hauteur de 700.000 \$)
- **Activités prévues:**
 - alignement du PAN